

Madame la Ministre Stéphanie Obertin
Ministère de la Recherche et de
l'Enseignement supérieur

18-20, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg

Strassen, le 27 novembre 2025

Objet : Projet de loi portant modification : 1° de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ; 2° de la loi du 21 juillet 2023 ayant pour objet l'organisation de l'enseignement supérieur

Madame la Ministre,

Lors de sa réunion du 11 novembre 2025, le Collège vétérinaire a examiné le projet de loi mentionné en objet.

S'agissant de la transposition en droit national d'une directive européenne dans ce domaine, le Collège vétérinaire n'a pas d'observations particulières à formuler.

Cependant, il souhaite mettre à profit cette occasion pour attirer l'attention sur la nécessité, devenue urgente pour le secteur vétérinaire, d'instaurer un cadre législatif régissant certaines professions para-vétérinaires, à l'instar de celui applicable à la profession d'infirmier.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Collège vétérinaire,



Jacob Vedder
Président